



## Fiche d'inscription pour les licences Ecole d'Escalade 2026-2027

A retourner exclusivement à : **CATTAN ERIC 3 place de la Moselle 59300 Valenciennes**

Seul le document déposé à cette adresse sera pris en compte. Rien ne doit être déposé au secrétariat du VUC ou à la salle des Tertiales.

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive : c'est valable pour tous les types de pratiques, loisir ou compétitive. Désormais, vous devez faire le nécessaire dans votre espace personnel myFFME pour, selon votre cas, générer l'attestation de santé, ou téléverser un certificat médical datant de moins d'un an. Vous serez relancé à plusieurs reprises. Sans cette étape, votre licence ne sera pas valide, vous ne pourrez ni l'imprimer, ni participer aux compétitions.

Le jeune doit avoir moins de 18 ans sur l'ensemble de la saison.

Nouvelle inscription ☐      Renouvellement ☐      Numéro de licence :  
NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
**NOM DE NAISSANCE :** \_\_\_\_\_ **LIEU DE NAISSANCE (avec code postal) :** \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Pour recevoir votre attestation de licence 2024-2025 et vos codes de connexion à l'espace personnel myFFME, vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (*écrire lisiblement*) :

email \_\_\_\_\_

Et/ou un numéro de téléphone portable : \_\_\_\_\_

**> Informations de santé - deux cas de figure possibles**

☐ J'atteste que mon enfant a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II-23 du code du sport, et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

☐ Je fournis pour mon enfant un certificat médical de non-contre-indication aux sports statutaires de la fédération, et atteste avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques ; mon enfant pratique l'alpinisme, ou a répondu positivement à au moins une rubrique du questionnaire de santé précisé à l'annexe II-23 du code du sport du code du sport de santé. Dans ce cas, complétez la rubrique suivante.

**> Certificat médical fourni (si concerné)**

Certificat médical :      loisir ☐      compétition ☐  
Personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_.

Recevoir gratuitement la newsletter Direct'Infos :    oui ☐      non ☐  
Recevoir gratuitement la revue Grande Voix :      oui ☐      non ☐

Signature du responsable légal :

# Règlement du VUC Escalade Montagne

***A dater et signer puis à télécharger sur le site de COMITI VUC lors de l'inscription internet***

Vous grimpez sur cette Structure Artificielle d'Escalade (SAE) sous votre entière responsabilité. Cette SAE doit être utilisée uniquement par des personnes expérimentées ou sous la direction d'un moniteur diplômé.

*Les 10 commandements du grimpeur Valenciennois*

## **Pour votre SÉCURITÉ, respecter les consignes suivantes :**

1. **L'adhésion au club implique l'acceptation et le respect de toutes ces consignes, tout manquement entraîne l'exclusion.**
2. Le VUC Escalade Montagne est une association sportive à but non lucratif, animée par des bénévoles. Il a pour objectif premier la découverte, la pratique et le perfectionnement de l'escalade et de la montagne comme un loisir pour tous (entraînements, sorties salles et falaises, stages, inter clubs, compétitions, ...).
3. L'utilisation des Structure Artificielle d'Escalade (SAE) auxquelles a accès le VUC Escalade-Montagne n'est autorisée qu'en **présence d'un responsable** du club. Celui-ci ouvre la salle, vérifie et distribue le matériel, installe ou fait installer les tapis et anime la séance (accueil, entraînement, sécurité...)... tu dois l'aider !
4. Tout grimpeur sur la structure DOIT être à jour de sa cotisation club et affilié à la FFME fédération française de la montagne et de l'escalade et souscrire une assurance (justificatif et attestation dégageant tous les membres du club de toutes responsabilités en cas d'accident sur la structure et lors des sorties et manifestations organisées par le club.).
5. **SECURITE LORS DES ENTRAINEMENTS :**
  - ⚠ Le nombre de grimpeurs peut être limité par le responsable de la séance. Pour équilibrer les créneaux, se répartir sur toute la semaine (3 séances par semaine sont suffisantes),
  - ⚠ Il est **interdit** de grimper au-dessus du premier « clou » ou ligne matérialisée sans être attaché, ni au-dessus des points de moulinette (sauf entraînement spécifique et accord du responsable de la séance).
  - ⚠ Il est interdit d'assurer pied nu ou en chaussette.
  - ⚠ En cas de grimpe en « bloc », ajouter des tapis bien positionnés et assurer obligatoirement une parade.
  - ⚠ Le **nœud en huit** directement sur baudrier est le seul nœud d'encordement autorisé (vérification mutuelle).
  - ⚠ L'assurage se fait par plaquette type Reverso ou équivalent (en maîtrisant son usage !).
  - ⚠ **la grimpe en tête n'est pas autorisée** sans l'accord préalable de l'ouvreur responsable de la séance.
  - ⚠ L'assureur **s'intéresse au grimpeur** qu'il assure **ET** le grimpeur ne grimpe que s'il **se sait assuré** (vérification mutuelle avant de grimper, un grimpeur en tête doit être paré jusqu'au premier point).
  - ⚠ L'assureur doit toujours être à **moins de 2 mètres du mur** et pas sous la ligne de chute du grimpeur.
  - ⚠ La **descente en rappel n'est pas autorisée** sans l'accord préalable de l'ouvreur responsable de la séance. Elle se fait avec **un descendeur + auto bloquant** (machard dessous conseillé).
6. **MATERIEL :**
  - Le matériel est prêté aux adhérents exclusivement pendant les séances d'entraînement, les sorties club ou les activités conventionnées du club (TOUS les mouvements du matériel doivent être suivis, cf. responsable matériel : date entrée / sortie, utilisation précise à noter dans les cahiers prévus).
  - Respectez-le, ne marchez pas sur les cordes, ne le laissez pas tomber (la vie en dépend !).
  - RANGEZ LE après usage !
7. **SORTIES CLUB :**
  - Certaines sorties sont prises en charge par le club.
  - Pour toutes les sorties extérieures, il faut maîtriser : **l'assurage** sur Reverso ou équivalent, les nœuds (en huit, cabestan, demi-cabestan), savoir se vacher, installer un **relais**, faire un **rappel** avec auto bloquant
  - Le port du casque est obligatoire pour tous,
  - RESPONSABILITE EN FALAISE : Lors des sorties falaise, s'il n'y a pas de responsable habilité à encadrer un groupe en falaise (BE, initiateur falaise, ...) , vous grimpez sous votre propre responsabilité.
8. **COMMUNICATION :**
  - 2 listes de diffusion [emval@googlegroups.com](mailto:emval@googlegroups.com) , [emval\\_jeune@googlegroups.com](mailto:emval_jeune@googlegroups.com)
9. **FORMATION :**
  - Le club a pour vocation de former ses adhérents aux diplômes FFME d'animateur sportif et aux responsabilités d'animation et de gestion d'association. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter les dirigeants.
10. Fais toi plaisir...

*Le Comité Directeur du VUC Escalade Montagne*

*Bonne grimpe...*

|                                       |                            |          |          |  |
|---------------------------------------|----------------------------|----------|----------|--|
| <b>A</b>                              | <b>Le</b>                  | <b>/</b> | <b>/</b> |  |
| <b>Signature du responsable légal</b> | <b>Signature du mineur</b> |          |          |  |